



DIRECTION REGIONALE DE

L'ENVIRONNEMENT

BASSE-NORMANDIE

No INV: 3432

DATE: 6/12/94

07.01-02 / 5578

Suivi des populations nicheuses
dans le
Parc Naturel Régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

Résultats 1992 :

bilan général et propositions

Gérard Debout
Etude réalisée par le GONm
à la demande du PNR des Marais du Cotentin et du Bessin

Octobre 1992

Liste des participants :

NOMS	Sujets d'étude
Christophe AULERT	râle des genêts
John BOXALL	râle des genêts
Alain CHARTIER	cigogne blanche, busards, râle des genêts
Régis BRISSET	râle des genêts
Claire DEBOUT	râle des genêts
Gérard DEBOUT	cigogne blanche, busards, râle des genêts, bécassine des marais, barge à queue noire, courlis cendré, passereaux
Jocelyn DESMARES	râle des genêts, courlis cendré, passereaux
Jean-FRANÇOIS ELDER	busards, râle des genêts, courlis cendré, passereaux
Yann GARY	busards
Christiane HÉMERY	râle des genêts
Jean-Marc JOLY	râle des genêts, courlis cendré, passereaux
André LEFLAMAND	râle des genêts
Philippe LENEVEU	râle des genêts, courlis cendré, passereaux
Olivier POUCHARD	râle des genêts
Philippe SPIROUX	cigogne blanche, râle des genêts, passereaux
Jean-Baptiste WETTON	râle des genêts, busards

Qu'ils en soient remerciés.

Les contributions d'Alain Chartier, Gérard Debout, Jocelyn Desmares, Jean-François Elder, Philippe Leneveu, Philippe Spiroux sont à souligner particulièrement.

Introduction

Ce rapport résume les études réalisées cette année par le GONm dans le périmètre du PNR :

Debout, G. 1992 - Suivi des populations nicheuses dans le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin. Résultats 1992 : les passereaux. GONm. PNR des Marais du Cotentin et du Bessin. Rapport dactylographié, 35 pages.

Debout, G. et Chartier, A. 1992 - Suivi des populations nicheuses dans le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin. Résultats 1992 : les non-passereaux. GONm. PNR des Marais du Cotentin et du Bessin. Rapport dactylographié, 23 pages.

Debout, G. et Leneveu, P. 1992 - L'avifaune nicheuse de la Réserve Naturelle de la Sangsurière et de Ladriennerie : bilan 1992. GONm. PNR des Marais du Cotentin et du Bessin. Rapport dactylographié, 18 pages.

Il rassemble aussi les propositions qui peuvent être faites en fonction des résultats acquis.

1992 est une meilleure année que 1991 pour les oiseaux nicheurs des marais de Carentan, dans le périmètre du Parc Naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin.

Toutefois, par rapport à la situation décrite il y a 10 ans, ce bilan confirme l'importante baisse des effectifs d'oiseaux d'eau nicheurs. Malgré de meilleures conditions de pluviosité, cette baisse s'est poursuivie, en 1992, pour certaines espèces.

Le développement des populations de plusieurs espèces d'oiseaux granivores ou prédateurs de micromammifères peut apparaître, parfois, comme un enrichissement du patrimoine naturel. C'est aussi un indice d'une certaine dégradation du milieu par rapport aux conditions connues il y a une dizaine d'années.

Parmi les espèces dont les effectifs recensés sont en progrès par rapport à 1991, nous notons la cigogne blanche, les trois espèces de busards, le râle des genêts et quelques passereaux parmi lesquels l'alouette des champs, le pipit farlouse, le phragmite des joncs, la bergeronnette flavéole et le traquet tarien.

Parmi les espèces dont les effectifs sont restés stables ou ont diminué, citons certains limicoles nicheurs (vanneau huppé, bécassine des marais) et quelques passereaux dont le bruant des roseaux.

LA CIGOGNE BLANCHE

Huit couples ont été recensés, 16 poussins se sont envolés des nids construits dans le parc, soit six de plus qu'en 1991. Quatre de ces couples utilisent des plateformes.

Outre le recensement des nids et l'étude de la biologie de reproduction de la cigogne blanche menées par le GONm, trois autres actions sont actuellement menées de front :

- l'inventaire des sites potentiellement favorables à la cigogne blanche est achevé : 120 arbres ont été repérés.

- la phase de signatures de 100 conventions avec les propriétaires est sur le point de s'achever.

- la pose de plates-formes est bien avancée puisque 20 ont été posées en 1991, 20 autres le seront en 1992. L'objectif final est d'en poser 80.

Un des problèmes récemment apparus est l'entretien des arbres porteurs de plateformes afin que les branches ne les masquent pas. Cela va nécessiter un certain nombre de chantiers qui vont s'ajouter à la pose des plate-formes proprement dite.

Les progrès enregistrés doivent nous conduire à poursuivre la politique de pose de plate-formes à cigognes. Celles-ci sont non seulement intéressantes pour l'oiseau mais, à l'évidence, représentent aussi une action à forte portée médiatique : de très nombreux quotidiens, magazines hebdomadaires et mensuels, radios et télévisions en ont parlé. Ceci peut servir à la construction de l'image du PNR, à la sensibilisation de ses habitants et à l'attraction d'un public recherchant des régions de nature.

Il serait sans doute utile de relayer cette action et de l'étendre en encourageant les agriculteurs à entretenir en bordure du marais les arbres têtards, voire à en créer d'autres. Cet élément du patrimoine naturel, et culturel, est de plus en plus négligé. Cela permettrait d'entreprendre des actions faisant le lien entre le marais et le haut-pays, de rejoindre les préoccupations du PNR en matière de haies.

Sur le plan biologique, cela ne serait pas seulement utile à la cigogne blanche mais à de nombreuses autres espèces animales et végétales (la chouette chevêche, entre autres).

LE RALE DES GENETS

Les causes de la chute des effectifs de râle des genêts que nous avons envisagées l'an dernier (Debout 1991) étaient :

- * le déclin général de l'espèce,
- * les changements de pratiques agricoles,
- * les changements du milieu liés à la sécheresse,
- * les conditions météorologiques défavorables au repérage.

Il apparaît que les deux premières raisons proposées jouent sur le long terme mais ne peuvent pas expliquer les résultats en "progrès" enregistrés de 1991 à 1992. Le "progrès" apparent est vraisemblablement dû à de meilleures conditions de recherche de l'espèce : nuits calmes, sans vent, ni pluie, qui permettent d'entendre le chant. Il est certain aussi que la meilleure hygrométrie qu'ont connue, cette année, les sols des marais, a sans doute favorisé la présence du râle.

Cette espèce a considérablement régressé en 10 ans dans les marais et ce déclin peut avoir des causes lointaines (conditions d'hivernage, de migration,) sur lesquelles nous n'avons pas prise. S'y ajoutent des causes locales, comme l'ensilage précoce des prairies de fauche, favorisé par la sécheresse et les modalités de gestion du niveau d'eau dans les marais.

Cette année, deux familles ont été découvertes à l'occasion de la fauche fin juillet : une a été détruite. Ceci prouve que l'exigence d'une fauche tardive, après le 1^o août si possible, et mieux, après la mi-août, n'est pas dénuée de fondement. Si l'on fait le choix d'essayer de sauver le râle dans les marais ou, à tout le moins, de ne pas aggraver son statut par des pratiques contraires dans le périmètre du PNR, il faut donc encourager fiscalement les agriculteurs ou propriétaires de parcelles traitées en prairies de fauche tardive. Ceci doit être fait sur une base contractuelle qui ne doit pas pouvoir être remise en cause au dernier moment en fonction des conditions de la météorologie : la dénonciation du contrat doit, comme cela se fait partout, être pénalisante. A l'inverse, l'incitation financière doit être suffisante pour que, sur la durée du contrat (5 à 10 ans), en moyenne, l'exploitant ne soit pas financièrement lésé.

LES BUSARDS ET LE HIBOU DES MARAIS

Là encore, le bilan est positif : 20 couples nicheurs des trois espèces de busards ont été recensés en 1992, contre 7 de deux espèces en 1991.

Nombre de couples	1991	1992
Busard des roseaux	4	10
Busard Saint-Martin	0	3
Busard cendré	3	7

Il faut y ajouter un couple sûr de hibou des marais, peut-être deux.

Ces quatre espèces sont inféodées aux milieux ouverts : elles nichent pour l'essentiel dans les petites roselières, les landes, les friches et les prairies de fauche. Là encore, il nous faut rappeler que ces nidifications sont tardives et le danger d'une fauche ou d'une ouverture de la chasse trop précoces est réel. Il est très regrettable que l'espèce-emblème du PNR, le busard cendré, soient en butte soit à la destruction directe des individus, soit à la destruction de ses nids.

- Deux des six nids de busard cendré ont été ensilés. Certes, leur repérage par les observateurs du GONm et l'intervention auprès des agriculteurs par le PNR ont bien fonctionné cette année. Sur le fond, on ne peut que déplorer que, dans un Parc Naturel, des prairies de fauche soient ensilées fin juin et que des problèmes qu'on pensait réservés à la Plaine de Caen prennent jour dans une zone humide. Le repérage des nids et leur sauvetage ne peuvent être qu'un palliatif : la seule solution passe par un relèvement du niveau des nappes phréatiques qui reculera, ipso facto, la date des opérations de fauche.

- Un des deux nids de busard Saint-Martin a été très certainement détruit par des chiens de chasse, juste après l'ouverture de la saison de chasse. En outre, en début septembre, un busard cendré juvénile a été récupéré à Colombières, blessé par des plombs de chasse. Ce jeune avait été bagué en 1992 à Saint-André-de-Bohon. A 15 jours environ de son départ en migration vers l'Afrique, cet individu est pratiquement condamné à ne pas retrouver la vie sauvage : comme cet oiseau représente quand même plus de 10 % des jeunes busards cendrés qui se sont envolés cette année dans le périmètre du PNR, ce n'est pas anecdotique.

Enfin, il faut rappeler ici que l'installation du hibou des marais est tout autant un enrichissement incontestable du patrimoine naturel des marais qu'un indice d'une évolution regrettable (Debout 1992).

LES LIMICOLES

Le vanneau huppé.

Sa situation est relativement inquiétante : il souffre d'une trop faible hygrométrie du sol. La légère amélioration climatique de 1992 n'a pas été suffisante pour permettre au vanneau de progresser. Il est probable que le vanneau qui arrive sur ses sites de nidification fin février, début mars (Debout 1989) n'a pas su tirer profit des pluies qui ont eu lieu à partir de la fin d'avril.

Au problème du niveau d'eau, s'ajoute celui de pratiques agricoles totalement néfastes au vanneau : ainsi, à Saint-Fromond, dans un marais communal où nichent des vanneaux huppés, des cultures de maïs sous plastique sont pratiquées.

La bécassine des marais.

Elle ne niche plus dans les marais et son retour ne dépend que du retour des submersions hivernales et de l'affleurement de la nappe phréatique au printemps.

Le courlis cendré.

La situation du courlis cendré s'est légèrement améliorée par rapport à 1991. Elle est encore loin de ce qu'elle était il y a 10 ans. Nous avons proposé, en 1991, cinq mesures pour essayer de remédier à la mauvaise situation que connaît le courlis cendré nicheur actuellement dans les marais. Nous ne pouvons que les renouveler, car elles restent d'actualité :

- relèvement du niveau des nappes,
- reprise de la fauche en damier sur une partie appréciable de la lande tourbeuse de la Sangsurière et à Ladriennerie.
- prise en main de la gestion de Sainte Anne avec fauche alternée sur le modèle qui devrait s'appliquer à la Sangsurière,
- refus de l'extension de la tourbière de Baupte qui va détruire une partie du marais du Mesnil, soit directement, soit indirectement, et donc les courlis qui y nichent.
- arrêt de la chasse au gibier d'eau fin janvier, ce qui permettra aux courlis nicheurs de s'installer en toute quiétude. En 1992, les premières arrivées de courlis sur les sites de nidification dans les marais de Carentan ont été observées le 23 janvier, un mois avant la fermeture de la chasse au gibier d'eau. On peut donc affirmer avec une assez bonne certitude que tout courlis tué dans les marais à partir de cette date au moins est un nicheur local que l'on détruit.

La barge à queue noire

Cette espèce nous laisse des raisons d'espérer à condition que son seul site de nidification soit protégé. Il faut impérativement que le marais du Rivage fasse l'objet des mesures de protection que nous réclamons depuis plusieurs années.

Déjà, l'an dernier, l'installation d'un nouveau gabion était extrêmement regrettable. D'autres menaces se font jour : concernant le marais du Rivage au sens strict, en 1992, nous avons pu constater les faits ahurissants suivants :

- le 20 mai, en pleine période de reproduction, un enfant parcourt le marais en courant avec deux chiens de chasse. Il fait envoler une grande partie des nicheurs, dont les barges. Un des chiens capture un poussin de limicole (probablement vanneau, mais il n'est pas exclu que ce soit un poussin de barge). L'enfant le prend dans ses mains, court avec et le repose dans le marais à plus de 300 m du point de capture : ce poussin est condamné.

- à partir de mi-mai, plusieurs traces de roues apparaissent : ces véhicules doivent être ceux de pêcheurs qui prennent le marais en écharpe depuis l'entrée jusqu'à la Sèves. La voiture passe au-milieu de la zone occupée par les barges nicheuses, mais aussi des courlis, des vanneaux, des râles des genêts,

- Ouest-France vient d'éditer une brochure présentant les marais. Elle se termine par des cartes qui montrent où se trouvent localisées les principales espèces d'oiseaux nicheurs. Il est, en particulier, très facile de repérer que la barge à queue noire se rencontre au marais du Rivage. On peut donc s'attendre à ce que des dérangements accrus aient lieu : rien ne s'y oppose réglementairement.

Rappelons pour conclure ce que nous écrivions en 1991 : "dans un document du Ministère de l'Environnement, il est écrit : "il conviendrait ... de protéger impérativement - et dans les délais les plus brefs - les sites connus pour héberger régulièrement des barges. ... ". Le GONm a demandé, à de multiples occasions, que des mesures de protection fortes soient prises à la confluence Douve-Sèves et le minimum serait au moins qu'un arrêté de biotope soit pris de toute urgence."

à voir avec le PNR

AUTRES ESPECES NICHEUSES

Concernant les **canards de surface**, il semble que la situation de 1992, avec la présence d'un couple de pilet, de plusieurs couples de canard souchet et de sarcelle d'été soit bien meilleure que celle de 1991, qui était franchement catastrophique.

L'"arrivée" de la **marouette ponctuée** est un véritable évènement : les chanteurs repérés étaient peu éloignés du Canal des Espagnols. Là encore, il nous faut souligner l'extraordinaire vulnérabilité de ces sites et déplorer le faucardage du Canal des Espagnols mi-juin, pendant la reproduction, par la "Gaule Carentenaise". De plus, des herbicides ont été utilisés pour détruire la végétation des rives, certainement fréquentées par les marouettes. Signalons que dans cette zone, en 1992, une loutre aurait été observée. Signalons aussi que ces "traitements" ont détruit des plants de Grande Douve, plante protégée nationalement.

Les passereaux.

Pour la plupart des espèces liées au milieu humide, la situation a été meilleure en 1992 qu'en 1991. Ainsi, phragmite des joncs, bergeronnette flavéole et traquet tavier font l'objet d'un plus grand nombre de contacts lors des points d'écoute STOC, progrès qui semble directement lié aux pluies de fin avril. Ce fut aussi le cas des espèces liées aux espaces ouverts : alouette des champs et surtout pipit farlouse. A l'inverse, une espèce des milieux humides a diminué, c'est le bruant des roseaux, qui souffre de la fermeture du milieu, à la Sangsurière.

Pour mettre en évidence, le danger de la mise en cultures de parcelles de marais, nous signalerons, à titre de témoignage, les observations faites au marais du Gravier où deux parcelles en orge (d'environ 100 x 400 m.) abritent deux chanteurs de bruant proyer (Debout 1992).

Enfin, pour clore cette liste des actes qui ne devraient plus avoir cours dans le périmètre du PNR, on ne peut que regretter le traitement chimique des fossés, sur la commune des Veys, pour détruire les roseaux. Il y a peu de chances que ce mode de gestion convienne au phragmite et aux rousserolles.

Il faut déplorer aussi que des chasseurs continuent à tirer sur des passereaux : tir délibéré et répété sur des bergeronnettes flavéoles fin août à Colombières.

AUTRES ESPECES NON NICHEUSES

Bien que les observateurs n'aient pas tous encore envoyé leurs données, on peut mentionner les observations de quelques espèces rares ou exceptionnelles, en 1992, dans les marais : héron pourpré à Graignes, aigrette garzette à Ladriennerie, cigogne noire à la Sangsurière, milan noir à Isigny-sur-Mer, pluvier argenté à Carquebut, chevalier stagnatile au Rivage, guifette noire à Auvers,

Cette liste n'est qu'indicatrice !

Conclusion

Le bilan de 1992 nous donne à la fois des raisons d'espérer et des motifs d'inquiétude.

1°/ L'eau.

Sur un plan général, il apparaît que le problème du niveau d'eau demeure central : tant qu'il ne sera pas réglé, la situation des espèces nicheuses ne s'améliorera pas vraiment. Plusieurs témoignages recueillis auprès des habitants des marais montrent que la production fourragère ou la densité de bestiaux élevés sur les marais communaux étaient bien plus importantes alors que les submersions hivernales étaient plus longues et régulières et que les champs demeuraient plus humides au printemps : "l'herbe poussait plus quand c'était plus humide". Il y a encore quelques années, il y avait trois mois de submersion au Rivage ! Le seuil sous le pont de la Madeleine n'a été enlevé qu'à l'occasion du dernier curage de cette rivière : l'aggravation est donc très récente et il n'est pas trop tard pour revenir à des pratiques qui conciliaient, il y a encore peu, nature et agriculture sans apparemment être néfastes à cette dernière.

2°/ Les pratiques agricoles.

Le second problème d'importance, partiellement lié au précédent, est le problème agricole. Deux aspects ont retenu notre attention cette année : la mise en cultures de certaines parcelles et l'ensilage précoce.

- La mise en culture favorise un certain nombre d'espèces qualifiées de "nuisibles" par les agriculteurs : étourneaux, corbeaux freux, passereaux granivores, mais aussi micromammifères rongeurs Nous avons déjà évoqué et prévu ce type d'évolution : trois espèces nous semblent bonnes indicatrices, le hibou des marais, le corbeau freux et le bruant proyer. Déjà, il paraît que ces trois espèces nous indiquent que le marais évolue vers une mauvaise direction, c'est à dire vers un développement en mosaïque où alterneront secteurs à l'abandon et secteurs surexploités.

Pour mieux suivre ce phénomène, nous suggérons qu'un inventaire des corbeautières soit entrepris sur l'ensemble du périmètre du PNR dès mars 1993 et soit ensuite renouvelé à intervalles de 4 ou 5 ans afin de mesurer cette évolution.

- Des prairies, où se trouvaient autrefois des râles des genêts sont ensilées dès la mi-mai, des nids de busard cendré sont ensilés fin juin, des familles de râle des genêts mises à découvert fin juillet, de nombreuses nichées d'oiseaux, des plantes et des insectes sont détruits par des fauches beaucoup trop précoces.

Il faut donc décourager ces pratiques par une vraie politique contractuelle : c'est-à-dire des contrats qui ne peuvent pas se dénoncer sans contrepartie et qui soient réellement incitateurs sur le plan financier.

3°/ Pratiques diverses.

Il paraît évident qu'une politique d'information auprès des élus, des administrations (équipement, agriculture, communes, districts) et d'une façon générale auprès des divers intervenants doit être faite pour que l'entretien du bord des routes et surtout des rives des cours d'eau ou des plans d'eau ne soit pas fait n'importe quand, ni n'importe comment (cas du Canal des Espagnols, des Veys,). Des espèces rares et protégées sont détruites (Grande Douve, par exemple). Plusieurs des faits constatés cette année auraient pu faire l'objet de procès-verbaux et de poursuites devant les tribunaux.

4°/ La chasse.

Le nombre de gabions continue à augmenter alors que la chasse de nuit est interdite en France. Les dates d'ouverture de la chasse au gibier d'eau sont beaucoup trop précoces non seulement pour les espèces gibier mais aussi pour les autres comme l'illustre la destruction d'un nid de busard Saint-Martin. De même, les dates de fermeture sont beaucoup trop tardives, puisqu'on peut chasser les nicheurs locaux qui arrivent dès fin janvier et en février (pilet, bécassine, vanneau, courlis, barge à queue noire...).

La chasse au gibier d'eau ne devrait pouvoir s'exercer qu'à la botte, de jour, entre le 1^{er} septembre et le 31 janvier.

5°/ Autres dérangements.

Les cas de vandalismes involontaires constatés cette année au Rivage, la publicité faite aux marais depuis la création du PNR doivent conduire à des mesures de protection sur les sites les plus sensibles. En particulier, le marais du Rivage et le canal des Espagnols et plus généralement la confluence Douve-Sève (communes d'Auvers, Appeville, Saint-Côme-du-Mont, Carentan et Méautis) devraient faire l'objet, dans les plus brefs délais, d'un arrêté de biotope organisant les diverses pratiques et en contrôlant l'accès. Une procédure de mise en réserve naturelle devrait être simultanément lancée.

6°/ Extraction de tourbe et de sable.

L'exemple de la tourbière de Selsoif montre que les oiseaux qui y nichaient ont disparu, comme nous l'avions prévu. Ils ne se sont pas déplacés. Il se produira la même chose si la tourbière de Baupte s'étend sur le marais du Rivage.

L'état du milieu en périphérie de la tourbière de Baupte s'aggrave d'année en année : au Mesnil, les oiseaux se concentrent de plus en plus sur les secteurs les

moins secs et la moitié sud du marais est pratiquement désertée. A Sainte Anne, le marais est même devenu dangereux en raison des fissures importantes qui sont apparues et dans lesquelles un homme peut disparaître.

En résumé, il nous semble qu'un certain nombre de mesures devraient être prises sur l'ensemble des marais :

- * retour des submersions hivernales,
- * relèvement du niveau des nappes phréatiques au printemps,
- * encouragement pour une fauche tardive et des pratiques agricoles compatibles avec la maintien du patrimoine naturel, grâce à des mesures financières très incitatives et une vraie politique contractuelle,
- * surveillance des modalités d'intervention dans le milieu : entretien des fossés, des rives,
- * gel de la construction de nouveaux gabions, fermeture des gabions au fur et à mesure des décès des actuels usagers,
- * diminution de la durée de la saison de chasse au gibier d'eau.

D'autres mesures, plus sectorielles, seraient aussi utiles :

- * protection forte de la confluence Douve-Sèves : cette mesure est particulièrement urgente,
- * gestion active de la réserve naturelle de la Sangsurière.
- * poursuite de la pose de plate-formes à cigognes,
- * encouragement à l'entretien et à la création de têtards en bordure des marais,

Sur le plan des études et du suivi ornithologique, le PNR nous a demandé pour 1993 une étude faisant le point bibliographique des connaissances ornithologiques en vue de développer une politique de gestion et une étude sur la chronologie de reproduction de certaines espèces d'oiseaux d'eau.

Nous suggérons que soient poursuivis en 1993 le programme des 100 points d'écoute STOC, qu'un recensement des corbeautières dans le périmètre du PNR ait lieu à partir de mars 1993 et qu'un recensement des vanneaux huppés nicheurs ait lieu en avril-juin 1993. Eventuellement, ce dernier recensement pourrait se faire en collaboration avec la Fédération des Chasseurs de la Manche et l'Office National de la Faune Sauvage.